



INSCRIPTION JUDO 2026-2027

Nom:.....Prénom:.....
 Date de naissance :...../...../..... Sexe : **F** ou **M**
 Adresse :.....

 Tel 1.....Tel 2 :.....
 Email-1 :.....
 Email-2 :.....
 Nom du représentant légal :.....
 Ceinture :.....
 Responsables: Claudie 06 12 85 71 39 – claudie.dani@gmail.com
 Véronique 06 71 52 42 85 – veroniquerambaud@live.fr
 Professeur: Jean-Michel VASSAL 06 72 28 43 45 vassal.jm13@gmail.com

Toutes les infos seront fournies uniquement par WhatsApp.

Merci de donner votre no de tel si différent du no déjà fourni :

Tarif annuel : carte foyer rural **18€** + licence judo **46€** (sauf maternelles-CP-CE1).

Baby Judo/ Pré-poussin CP CE1 Total **195€** (2h/sem)=177€+18€
 Poussin-Benjamin Total **256€** (2h/sem)=192€+18€+46€
 Les autres Total **306€** (2h30/sem)=242€+18€+46€
 Les adultes sans compétition Total **218€** (1h30/sem)=200€+18€

Chèque(s) à l'inscription à l'ordre du Foyer Rural

Cadre réservé au Foyer Rural		
N° Carte	Mode paiement	Somme reçue
		195€ / 97€+98€ / 65€ x3
		256€ /128€ x2 /86€+85€+85€
		306€ ou 2x153€ ou 3x102€
		218€ ou 2x109€ ou 2x73+72 €



JUDO 2026-2027

	Mercredi	Vendredi
BABY JUDO Maternelle	16h30-17h30	17h-18h
PRE-POUSSIN CP-CE1	16h30-17h30	18h-19h
POUSSIN - BENJAMIN CE2 à 6 ^{ème}	17h30-18h30	19h-20h
MINIME – CADET – JUNIOR 12 ans et plus	17h30-18h30	20h-21h30
SENIORS ET VETERANS Adultes		20h-21h30

Pour les nouveaux adhérents. 2 cours d'essai sont offerts avant l'inscription

Documents à nous fournir pour l'inscription :

- La **fiche d'inscription** dûment remplie accompagnée de vos **règlements**.
- Un questionnaire QS SPORT ou un **certificat médical rempli et signé** par le **médecin**. (faire mentionner « **apte à la pratique du judo y compris en compétition** » sauf pour les babys (3 / 4 et 5ans, les CP et les CE1)
- Le **règlement intérieur " JUDO CLUB CHEVAL-BLANC "signé** avec la mention " lu et approuvé ".

TOUT REGLEMENT peut s'effectuer en 1, 2 ou 3 fois (sans frais)

Les cours sont assurés par un enseignant **diplômé ceinture noire 3ème DAN de judo / jujitsu**

REGLEMENT INTERIEUR JUDO

- 1) La carte d'adhésion du Foyer Rural (18€) ainsi que la licence de judo (46€, à partir de 8ans, entrée en CE2), sont obligatoires et non remboursables.

Le tarif est une cotisation annuelle de septembre à juin.

Le règlement doit être effectué en intégralité le jour de l'inscription.

Règlement par chèque uniquement.

- 2) Les parents ne sont pas admis dans la salle. Le Foyer Rural décline toute responsabilité en cas de vol (ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires).

Seul le professeur est à même de répartir les élèves dans les différents niveaux, en fonction de leur stature et de leur compétence.

Les parents sont tenus d'accompagner et de venir chercher leurs enfants aux heures correspondant à leur niveau. Les enfants doivent arriver en tenue ou suffisamment à l'avance pour se préparer.

Si vous devez avoir du retard à la fin du cours vous devez impérativement en informer le professeur ou un responsable.

Avant le début et après la fin du cours, le foyer rural n'est en aucun cas responsable de ce qui pourrait arriver à votre enfant y compris s'il n'a pas l'autorisation de partir seul.

Nous demandons expressément aux accompagnants de respecter la tranquillité du cours du professeur. La salle de judo n'est ni une garderie, ni un espace de jeu.

- 3) La tenue des participants doit être correcte et la propreté irréprochable, notamment des pieds et des mains. Les participants doivent être vêtus d'un judogi et de tongs, cheveux attachés (pas de barrette rigide, prévoir des élastiques souples), munis d'une bouteille d'eau, et ne pas porter de bijoux, ni tout autre objet se portant aux poignets ou aux chevilles.

Si le participant souffre de verrues plantaires, il devra porter des chaussettes antidérapantes lors de cours.

Nous ne pouvons accepter des enfants ayant des poux, surveillez les chevelures.

- 4) Il est ABSOLUMENT interdit de :

- marcher sur les tatamis avec des chaussures
- manger dans la salle (les enfants doivent avoir fini de goûter à leur entrée dans la salle). Il en est de même des accompagnants.

- 5) A partir d'octobre, les enfants ne seront pas acceptés en cours si le dossier n'est pas complet, car non couverts par l'assurance.

- 6) Pour des échanges interclub et les compétitions officielles, le professeur pourra vous demander de vous déplacer sur un autre lieu.

- 7) Les inscriptions sont prises toute l'année. Les dossiers d'inscription et règlement doivent être fournis dans un délai d'un mois après le début de la participation aux entraînements sous peine de ne pas pouvoir poursuivre.

Est obligatoire à l'inscription :

Le certificat attestant l'aptitude à la pratique du judo en compétition ou bien l'attestation de réponse au questionnaire de santé QS SPORT (suivant la réglementation en cours).

Je soussigné.....

Certifie que les renseignements fournis sont exacts et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission.

J'autorise le Foyer Rural de CHEVAL-BLANC à

- Accompagner ou faire accompagner mon enfant aux compétitions,
- Prendre les dispositions nécessaires en cas d'accidents,
- Utiliser sans contrepartie de quelque nature que ce soit mon image ou celle de mon enfant aux fins d'un document purement pédagogique au sein du club, et utiliser et diffuser les photographies me représentant (et/ou représentant mon enfant) réalisées dans le cadre des activités et manifestations proposées et organisées par ce dernier.

Je suis informé que ces photographies pourront être utilisées par le Foyer Rural pour promouvoir ses activités au moyen de publication d'information qu'il élaborera lui-même.

Date

Signature